



21880 - Il ne convient pas d'abandonner une action religieuse par peur de l'hypocrisie.

question

Il m'arrive parfois de vouloir accomplir une bonne action comme la prière ou la lecture du Coran. Et puis quelqu'un entre chez moi et j'arrête la lecture du Coran et m'abstiens de prier ou abrège ma prière. Est-ce exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ibn Mouflih dit : **Il ne convient pas d'abandonner une action religieuse par peur de l'hypocrisie .**

Il arrive à l'individu qui veut accomplir un acte d'obéissance que quelque chose le pousse à s'abstenir par crainte que son acte prenne une forme qui ressemble à l'hypocrisie. Il ne faut pas prêter attention à cela. L'homme doit faire ce qu'Allah Le Puissant et Majestueux lui donne l'ordre de faire ; ce qu'il lui fait désirer. Il doit alors chercher l'assistance d'Allah Très Haut et se confier à Lui pour que ses actes se déroulent de manière conforme à la loi religieuse.

Cheikh Mouhyiddine an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « Il ne convient pas d'abandonner le dhikr (rappel) fait par la langue qui accompagne celui effectué par le cœur de peur qu'on le prenne pour un hypocrite. Car il faut mener les deux à la fois avec l'intention de complaire à Allah Le Puissant et Majestueux. Il a ensuite mentionné ces propos d'al-Fondhayl ibn Iyadh (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) : **Ne pas agir par crainte de ce que les gens pourraient dire relève de l'hypocrisie et n'agir que pour être apprécié par les gens relève du chrik. Si l'on se permet de tenir compte de ce que les autres disent à propos de soi-même, si l'on tient compte de leurs fausses conjectures, l'on ferme devant soi beaucoup de portes de biens .**

Aboul Faradj ibn al-Djawzi dit : « S'agissant de l'abandon des actes d'obéissance par crainte de



tomber dans l'hypocrisie, si ce qui pousse le fidèle à obéir est étranger à la religion, il faudrait se débarrasser de ce motif car agir ainsi c'est tomber dans la désobéissance. Si le motif de l'acte d'obéissance procède de la religion et si l'acte n'est fait que pour complaire à Allah Le Puissant et Majestueux, il ne convient pas de s'en abstenir puisqu'il n'est entrepris que pour la religion. De même, il ne convient pas d'abandonner un acte pour la seule crainte de s'entendre qualifier d'hypocrisie, car l'on tombe alors dans les filets de Satan.

Ibrahim an-Nakhai dit : « Si Satan se présente à toi en prière et te dit : **tu es hypocrite** , prolonge la prière. Quant à ce qui a été rapporté de certains anciens, à savoir qu'ils avaient abandonné les actes cultuels par peur de l'hypocrisie, on l'interprète dans ce sens qu'ils avaient senti en eux un certain désir d'embellir leurs actes (compte tenu des regards des autres) qui les a bloqués ». Ce qu'il dit est exact. Il en est ainsi des propos d'al-A'mach : « Je me trouvais une fois auprès d'Ibrahim an-Nakhai qui lisait dans l'exemplaire du Coran attribué à Outhman. Et il dit. **Que l'on ne croie pas que je le lise Chaque moment** . Si l'on n'abandonne pas une pratique cultuelle par crainte de tomber dans l'hypocrisie, on ne doit non plus l'abandonner par peur de se sur estimer ou de se faire louer pour ses actes.

L'on a déjà abordé la surestime de soi avant le chapitre consacré à la recommandation du bien et l'interdiction du mal. Le chapitre consacré aux vêtements, l'on citera les propos de Dawoud at-Taï concernant celui qui se rend auprès du Sultan pour lui ordonner quelque chose ou lui interdire quelque chose :

Je crains qu'il ne soit fouetté.

- **Il peut résister**
- **Je crains qu'on lui tranche le cou avec une épée .**
- **Il peut résister !**
- **je crains qu'il ne soit atteint de l'affection secrète : l'orgueil : la surestime de soi .**